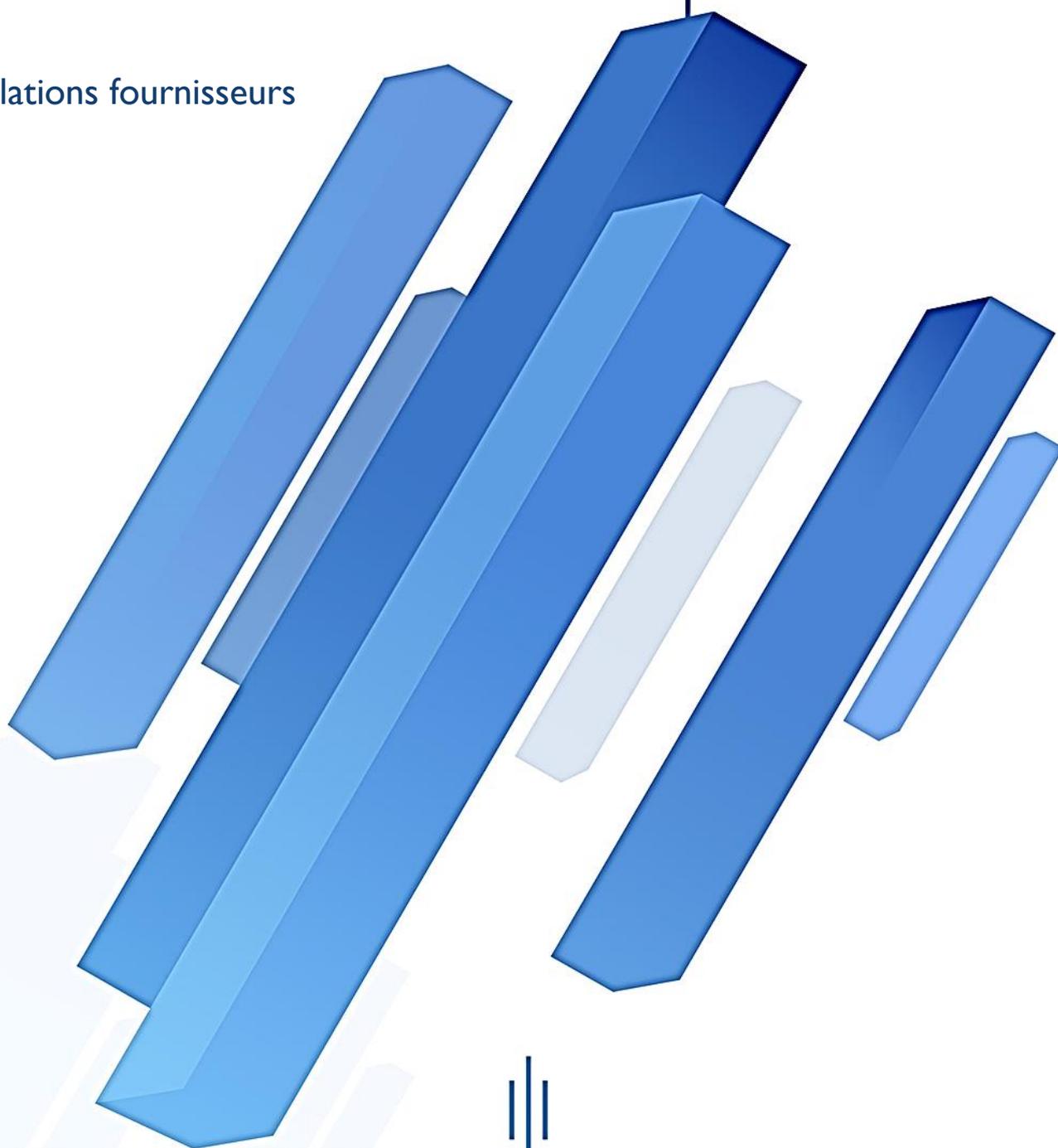


CHARTE ACHETEUR RESPONSABLE



Relations fournisseurs



Introduction

En tant qu'acteur responsable et engagé en matière sociale et environnementale, SDH CONSTRUCTEUR s'implique dans le respect des droits fondamentaux et éthiques de son processus d'achats.

La présente Charte des achats responsables a pour objet d'être un cadre de référence commun aux collaborateurs de SDH CONSTRUCTEUR et à ses fournisseurs, ainsi qu'à leurs éventuels sous-traitants.

Elle décrit les engagements sociaux, environnementaux et sociétaux que SDH CONSTRUCTEUR demande à ses fournisseurs de respecter mais également les engagements qu'elle prend vis-à-vis d'eux.

Les fournisseurs s'engagent ainsi à signer

la charte et à collaborer avec SDH CONSTRUCTEUR pour la mettre en œuvre, et si nécessaire, à prendre toute mesure corrective appropriée dans une démarche d'amélioration continue. La conformité au principe de cette charte est essentielle à la continuité des relations entre SDH CONSTRUCTEUR et ses fournisseurs.

SDH CONSTRUCTEUR s'engage à :

- Désigner un ou des responsable(s) en charge de l'application de la charte des achats responsables
- Faire signer la charte à ses collaborateurs en charge des achats et encourager tous ses fournisseurs à la signer
- Contrôler l'application de la charte
- Revoir régulièrement la charte

Les engagements de SDH CONSTRUCTEUR ...

... En matière de responsabilité sociale et environnementale

Les engagements de la Charte s'appuient sur le respect de la législation française en matière de droit du travail, de sécurité et d'environnement, ainsi que sur des textes internationaux de référence tels que la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, les règlements européens en matière de protection des données, ...

... Envers ses fournisseurs

La présente charte des achats responsables expose les principes qui assurent un processus d'achats équitable dans le respect des lois et réglementations applicables. Ainsi les engagements souscrits par SDH CONSTRUCTEUR envers ses fournisseurs, afin que ceux-ci soient traités avec équité, respect et neutralité sont les suivants :

➤ Sélection des fournisseurs

- Choix des fournisseurs selon un processus d'achats et de sélection transparent, équitable et impartial, en fonction de critères prédéfinis et objectifs, incluant notamment l'impact environnemental et social des produits et services proposés ;
- Communication aux fournisseurs non retenus des raisons de leur non sélection ;
- Achats de prestations et fournitures sur la base d'une prescription qui permette d'apprécier la recevabilité technique et

commerciale des offres, en prenant en compte le coût complet de l'achat.

➤ Comportement éthique des acheteurs de SDH CONSTRUCTEUR

- Interdiction d'accepter une quelconque rétribution, prestation ou avantage financier, direct ou indirect
- Veillez à ne pas se trouver en conflit d'intérêt dans le cadre de leurs relations avec les fournisseurs.

➤ Confidentialité et propriété intellectuelle

- Engagement à maintenir confidentielles les informations techniques, commerciales et financières communiquées par les fournisseurs ;
- Respect des droits de propriété intellectuelle des fournisseurs.

➤ Politique anti-corrupcion

- Conclusion des achats dans le cadre du Code de Conduite instauré par SDH CONSTRUCTEUR, en matière de cadeaux, d'invitations, d'octroi d'un avantage ou d'un paiement de facilitation.

➤ Risque de dépendance économique réciproque

- Veiller à ce que les fournisseurs ne soient pas en état de dépendance économique.

➤ Relation de confiance

- Collaboration avec les fournisseurs pour instaurer et entretenir des relations de confiance en intégrant les dimensions sociales et environnementale dans un processus d'amélioration continue.

➤ **Moyens déployés et communication**

- Communication en interne et en externe par SDH CONSTRUCTEUR de la charte.

Les engagements des fournisseurs et des sous-traitants vis-à-vis de SDH CONSTRUCTEUR

... Engagements sociaux

Les fournisseurs de biens et services avec lesquels SDH CONSTRUCTEUR collabore doivent respecter les conditions de travail requises par le droit national et par l'Organisation Internationale du Travail.

➤ **Travail des enfants**

- Engagement à respecter la limite d'âge légal minimal d'admission à l'emploi définie par le code du travail ;

➤ **Travail forcé ou obligatoire**

- Engagement à ne pas recourir à l'esclavage, au travail forcé ou obligatoire, ou à toute pratique relevant de l'asservissement ou du travail involontaire ;

➤ **Santé, sécurité et hygiène**

- Engagement à mettre en œuvre une politique de santé et de sécurité qui vise à garantir à chaque salarié un milieu de travail sûr et sain, à maintenir un environnement dans lequel la dignité des personnes est respectée et à prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter les accidents du travail pouvant intervenir dans le traitement des tâches courantes d'un salarié ;

➤ **Discipline**

- Interdiction de recourir à toute menace verbale ou physique, à toute violence physique, aux abus sexuels ou à toute forme de harcèlement

➤ **Liberté d'association, représentativité du personnel et droit à la négociation collective**

- Engagement à respecter la liberté syndicale et la protection du droit syndical, ainsi que le droit d'organisation et de négociation collective de leurs employés

➤ **Egalité de traitement / discrimination**

- Interdiction de faire toute distinction entre les personnes en fonction de leur(s) âge, sexe, origine sociale ou ethnique,

conviction religieuse, opinions politiques, orientation sexuelle, handicap, situation de famille, nationalité, patronyme ou apparence physique ;

- Engagement à promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances

➤ **Rémunération et durée de travail**

- Engagement à se conformer à l'ensemble des réglementations auxquelles les fournisseurs sont assujettis relatives aux rémunérations, aux avantages sociaux et aux heures de travail, notamment celles qui concernent le salaire minimum, la rémunération des heures supplémentaires, les salaires à la tâche et tout autre élément de rémunération et de limites de la durée du travail et fourniture.

➤ **Sous-traitance**

- Autorisation préalable de SDH CONSTRUCTEUR pour tout recours direct ou indirect à de la sous-traitance par un fournisseur ;
- En cas de recours autorisé à la sous-traitance par le fournisseur, celui-ci doit s'assurer que ses sous-traitants se conforment aux exigences de la présente Charte.

...Engagements environnementaux

Les fournisseurs de SDH CONSTRUCTEUR et leurs propres fournisseurs doivent être en mesure d'apporter la preuve qu'ils ont adopté des mesures en faveur de l'environnement permettant d'assurer l'amélioration constante de leurs performances en matière d'impact environnemental et notamment du respect de l'ensemble de lois et réglementations environnementales qui leur sont applicables. Les fournisseurs de SDH CONSTRUCTEUR doivent justifier leurs actions dans les domaines suivants :

- Elimination ou minimisation des risques environnementaux potentiels et application du principe de précaution dans

l'approche des problèmes
environnementaux ;

- Conception de produits et services pour prendre en compte les considérations environnementales ;
- Limitation de leur impact sur l'environnement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation des ressources (énergie et eau), de matières premières non-renouvelables et de produits non respectueux de l'environnement ;
- Promotion de l'utilisation de matériaux renouvelables et recyclables y compris l'énergie ;
- Responsabilisation de leurs collaborateurs concernant la production de déchets et mise en place de dispositifs destinés à limiter le gaspillage et à optimiser le recyclage ;
- Limitation des pollutions locales (bruit, poussières, particules...) en veillant à ce que les rejets, la pollution de l'air et celle par le bruit ne dépasse pas les seuils fixés par les normes françaises en vigueur.
- Identification, surveillance, contrôle et traitement dans le respect des réglementations des rejets dans l'air, l'eau ou le sol de matières, émissions ou substances pouvant constituer un danger pour l'environnement.

... Engagements éthiques

Les fournisseurs de SDH CONSTRUCTEUR s'engagent à n'être impliqués de quelque manière que ce soit dans aucun acte de corruption, d'extorsion ou de détournement de fonds, ni dans aucune forme de versements de pots-de-vin.

Ils doivent mettre en place des procédures et des systèmes de management et de contrôle effectifs pour prévenir et empêcher :

- Le blanchiment d'argent ;
- Les conflits d'intérêt ; la fraude, la corruption et tout avantage pécuniaire ;
- L'accès non autorisé à des données clients et/ou du personnel

... Suivi des engagements, contrôle et sanction

SDH CONSTRUCTEUR s'assure du respect des engagements de la présente charte :

- En la faisant signer par ses fournisseurs
- En demandant au fournisseur de remédier à toute non-conformité que SDH CONSTRUCTEUR constaterait par la mise en place d'un plan de remédiation ;
- En mettant fin, si nécessaire aux relations avec tout fournisseur qui ne se conformerait pas à la charte.

Signature de la Charte des achats responsables

Je, soussigné(e), confirme par la présente :

- Que nous avons reçu pleinement connaissance de la Charte des Achats Responsables de SDH CONSTRUCTEUR ;
- Que nous adhérons et nous engageons à respecter ses principes et que leur non-respect pourra être considéré comme un manquement à nos obligations, de nature à entraîner, selon sa gravité, la résiliation du contrat ;
- Que nous informerons tous nos fournisseurs directs, et les encouragerons à suivre ces principes.

Nom de l'entreprise :

Nom et fonction du représentant :

SIGNATURE ELECTRONIQUE